

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : PLU de la ville de MARCK – Arrêt Projet – Avis du SYMPAC

Mesdames, Messieurs,

La Ville de MARCK a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme, par délibération du 28 avril 2014.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a fait l'objet d'un débat lors du Conseil Municipal du 14 février 2017.

Lors de sa séance du 30 janvier 2019, le Conseil Municipal a dressé le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU. Ce projet a été transmis au SYMPAC, pour avis, conformément aux articles L 132-9 et L 132-11 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de PLU vise à pérenniser l'attractivité de la commune et fixe pour y parvenir une croissance démographique de 2 % (conformément au SCOT), ce qui détermine un besoin de 790 à 970 logements, à réaliser en confortation du centre bourg, par l'urbanisation de cœurs d'ilots et dents creuses, ainsi que par un développement en extension limité aux 27 hectares autorisés par le SCOT. Le développement économique est principalement axé sur la zone d'activités de la Turquerie, et le confortement du centre-ville. Le PLU intègre les grands projets de la commune : requalification de la place, parc urbain, aire de covoiturage, halte ferroviaire et pôle multimodal, voie de contournement desservant l'aéroport.... Enfin, l'environnement et les risques sont pris en compte dans la politique d'aménagement de la commune.

Le SYMPAC a été associé aux réunions de travail qui ont permis d'élaborer ce projet de PLU. Les prescriptions du SCOT ont été prises en compte et le projet de PLU de la Ville de MARCK est de ce fait compatible avec le SCOT.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de MARCK.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de

- sa réception en Sous-Préfecture le 12 mars 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 12 mars 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOPTE : POUR : 29
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 0

Le Président,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2019

Le huit mars de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-six février deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Christian SALVARY (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

MM. Guy ALLEMAND, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), René LOTTE (pouvoir Mme DENIELE), Pascal PESTRE (pouvoir Mr LELIEVRE), Henri-Christian SEREDNICKI (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Julien RENAULT, Patrick WAY (pouvoir Mr MAJEWICZ), Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. François LE GALL (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (pouvoir Mme CHEVALIER), Fabrice PONTTHIEU, Jean-Luc MAROT (pouvoir Mr PREVOST), Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr DEMILLY), Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient Absents :

M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).